

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

A 20h19, M. Bernard Studer ouvre cette troisième assemblée communale de l'année 2021, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence.

Le bureau est donc constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Comme à l'accoutumée, nous devons nous conformer au plan de protection Covid-19 dont M. le président rappelle les prescriptions essentielles

- Respect d'une distance de 1,50 m à l'intérieur et à l'extérieur excepté pour les personnes d'un même foyer
- Port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'assemblée
- Enregistrement des coordonnées des participant-e-s
- Désinfection des mains en entrant et en sortant
- Aération réglée au maximum

M. Studer remercie les employés de la voirie qui ont mis en place la salle et se sont occupés de la liste des participant-e-s. Il fait part de l'excuse de Mmes Magali Marchand, conseillère communale, Nicole Fernandez-Jobin, agente administrative, Auréline Meyer, apprentie employée de commerce, et de M. Didier Girardin, concierge communal.

M. le président salue plus particulièrement MM. Patrick Houlmann du bureau RWB et Federico Ferrario du bureau EcoEng qui interviendront sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. le vice-président, MM. Jean-Marie Hertzog et Guy Jubin sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 21 du 10 juin 2021, par le tout-ménage n° 7 du 7 juin 2021, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 24 juin 2021, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On note à cet égard la présence de M. Daniel André, opérateur son & lumière, et d'un journaliste du Quotidien Jurassien.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre vingt-cinq votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Décider et voter un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le « Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement
2. Protection contre les crues et revitalisation des rivières :
 - a) présentation et validation du projet de réaménagement de l'Allaine dans le secteur Denner ; voter un crédit de CHF 35'700.— pour la réalisation des mesures anticipées (stabilisation de la berge gauche), donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
 - b) présentation et validation du projet de revitalisation de l'Erveratte ; voter un crédit de CHF 98'290.— HT pour la réalisation des mesures anticipées (déplacement chemin agricole), donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021
4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2020
5. Dans le cadre du réaménagement du site Landi à la route de Miécourt, voter un crédit de CHF 65'000.-- pour l'assainissement du collecteur communal d'eau usée ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Délibérations

1. Décider et voter un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le « Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement

En préambule, M. Cyrille Gigon, conseiller responsable du dicastère Alimentation en eau, Eaux usées, Travaux publics et Aménagement local, met en exergue le fait que les installations d'épuration ont 34 ans et elles ne se bonifient pas avec le temps. Plusieurs avaries ont été analysées, et des travaux de modernisation s'avèrent nécessaires pour permettre à la Step de continuer à traiter dans les règles de l'art les eaux usées.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

L'entrée en matière ne suscite aucune objection.

M. Patrick Houlmann, ingénieur du bureau RWB, présente en vidéoprojection, le dossier « modernisation du traitement des boues de la STEP ». Il contient force détails et des illustrations graphiques concernant les travaux urgents identifiés, les objectifs du projet, le périmètre des travaux, les travaux prévus et leur échelonnement, le devis, l'impact financier sur les Communes, le planning prévisionnel.

De manière conclusive, notons que la station d'épuration du SEPE a plus de 33 ans, plusieurs équipements sont en fin de vie et nécessité et urgence il y a d'entreprendre des travaux pour le traitement des boues. Les investissements se chiffrent à 3.29 millions de CHF TTC. Ce montant sera financé par le fonds « maintien de la valeur » du SEPE, sans impact pécuniaire sur les Communes membres.

Sans avis contraire, l'assemblée vote un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le « Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la Step et donne les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement

2. Protection contre les crues et revitalisation des rivières :

a) présentation et validation du projet de réaménagement de l'Allaine dans le secteur Denner ; voter un crédit de CHF 35'700.— pour la réalisation des mesures anticipées (stabilisation de la berge gauche), donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

b) présentation et validation du projet de revitalisation de l'Erveratte ; voter un crédit de CHF 98'290.— HT pour la réalisation des mesures anticipées (déplacement chemin agricole), donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère Administration – Finances - Economie – SIS – SIDP – AJC - PDR – Cours d'eau, explique le stade des premiers travaux de mise en œuvre du projet contre les crues, qui a déjà fait l'objet d'une présentation très globale par le passé et qui a engendré bon nombre d'études et de discussions. Il est prématuré à l'heure actuelle de chiffrer avec précision l'investissement des travaux dans leur ensemble, vu qu'ils s'étaleront sur des années et en plusieurs étapes. De plus, le taux des subventions cantonales et fédérales peut varier en fonction des options prises en lien avec les mesures visant à favoriser la biodiversité, notamment.

La phase proposée aujourd'hui concerne le renforcement de berge sur l'Allaine à la hauteur du magasin Denner, secteur qui nécessite urgemment des travaux de stabilisation, le grignotage de la rive par les courants menaçant les places de parc goudronnées. L'autre intervention concerne le déplacement du chemin qui longe le côté Sud de l'Erveratte en face du plan d'eau. Secteur stratégique du point de vue de l'Office fédéral de l'environnement, cette portion abritant l'écrevisse à pattes blanches, espèce reconnue d'importance nationale, les travaux consisteront à

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

donner de l'espace entre le chemin et la berge de l'étang. D'autres travaux viendront se greffer dans ce secteur pour assurer la pérennité de l'espèce. Il s'agira par la même opération de consolider un échange de terrain agricole avec le propriétaire de la parcelle concerné par le déplacement de ce chemin.

Le montant de cet investissement s'élève à Fr. 134'000.— pour les deux objets.

Après acceptation de l'entrée en matière, M. Federico Ferrario, directeur du bureau EcoEng, détaille en vidéoprojection le projet d'enrochement sur la rive gauche de l'Allaine, pour stabilisation du talus et du parking existants, sur une longueur de 20 à 25 mètres.

M. Ferrario fournit toutes explications utiles sur le projet de déplacement du chemin de l'Erveratte, qui se situera à l'extérieur du PRE (Périmètre Réservé aux Eaux) le long de l'étang existant en ces lieux.

Untel demande si les effets du ravinement dû aux orages sont pris en compte. Selon M. Ferrario, ce n'est pas le cas à ce stade.

M. Ferrario précise à l'intention d'untel que le coffre du chemin sera identique à celui existant.

Untel s'interroge sur l'urgence de déplacer le chemin.

De l'avis de M. Ferrario, il s'agit d'un secteur prioritaire défini dans la planification cantonale pour favoriser la biodiversité.

Sur questions d'untel, M. Ferrario indique que le taux des subventions pour le projet global atteindra 80 %, et que le périmètre réservé aux eaux, dit de biodiversité, sera le plus large possible. M. le maire ajoute que cet espace a été décidé de concert avec les agriculteurs.

M. Studer propose un vote unique.

Sans autre, l'assemblée accepte un crédit de Fr. 35'700.— pour la stabilisation de la berge gauche de l'Allaine dans le secteur Denner, et un crédit de Fr. 98'290.— HT pour le déplacement du chemin agricole dans le cadre du projet de revitalisation de l'Erveratte, et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2021

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé, le 7 juin 2021, au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration. Consécutivement à la directive du délégué aux affaires communales

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

du 18 décembre 2019, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été placardée au tableau d'affichage communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par untel pour Monsieur et par unetelle pour Madame.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 20 mai 2021.

4. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2020

M. le maire Stéphane Babey, en charge du dicastère Administration – Finances - Economie – SIS – SIDP – AJC - PDR – Cours d'eau, note que si un budget consiste en une feuille de route aux nombreux aléas, parfois en lien avec des opportunités et des réalisations que nous ne pouvions prévoir en début d'exercice, les comptes, eux, sont une photographie exacte de la situation financière d'une entité, privée ou publique au 31 décembre de chaque année. Les comptes 2020, premier exercice sous forme MCHII ont été présentés à la commission des finances du 10 juin dernier, en deuxième lecture. Il lui plaît de saluer la contribution de chacun de ses membres.

Le produit dépasse pour la première fois les huit millions de francs, pour atteindre la somme de Fr. 8'152'000.--. Le résultat final montre un excédent de Fr. 92'720.--, montant auquel on peut ajouter Fr. 240'000.— de mise en réserve de la politique budgétaire, coussin de sécurité utilisable les prochaines années. Les dépréciations obligatoires s'élèvent à Fr. 331'000.--. L'exercice peut être considéré comme très bon, partant d'un budget prudent et vu les incertitudes liées au contexte pandémique qui laissaient craindre en résultat en demi-teinte. Toutefois, nous profitons encore de la dynamique économique des années antérieures, de l'arrivée de nouveaux habitants, d'une bonne performance économique de nos forêts ou de la maîtrise de nos charges courantes.

M. le maire adresse un message de reconnaissance à l'endroit de M. Drilon Loshi, notre receveur communal. Nous avons été inquiets, puis prudents et enfin soulagés au fil des mois. 2020, année atypique s'il en est, nous aura fait vivre des montagnes russes : entre projections inquiétantes de rentrées fiscales et baisse des locations de nos infrastructures, nombreuses ont été nos interrogations. Pour finalement, patiemment, se rendre à l'évidence : notre situation est solide et on peut aborder cette fin de législature, au moins, avec confiance et sérénité.

Les comptes ont fait l'objet d'une vérification complète par la fiduciaire GNG Révision les 17, 18 et 19 mai 2021.

L'entrée en matière ne soulève aucune objection. En préambule, le receveur communal M. Drilon Loshi, en vidéoprojection, fournit des explications générales sur le nouveau modèle comptable MCHII, et détaille quelques indicateurs statistiques, le degré et la capacité d'autofinancement, et précise la dette brute par habitant, soit Fr. 8'143.--.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

Selon accord de l'assistance, M. le caissier donne lecture des totaux des chapitres et des groupes du document comptable mis à la disposition des participants dans son intégralité. Il apporte tous commentaires nécessaires. Les investissements s'élèvent à Fr. 2'035'877.68. Les dépassements budgétaires se montent à Fr. 118'329.70. Les liquidités actuelles atteignent la somme de 1,5 million de francs. Les comptes de bilans s'élèvent à Fr. 18'574'327.57, et les dettes à moyen et long terme à Fr. 15'956'916.59.

M. Studer donne lecture des éléments clés du rapport de l'organe de révision GNG Révision Sàrl à Porrentruy, date du 21 juin 2021. Selon son appréciation, les comptes sont conformes à la législation cantonale ainsi qu'au règlement d'organisation.

M. Loshi fournit à untel une explication sur les données de la rubrique 9100.31300.00, parts à d'autres communes dans le chapitre des Impôts directs des personnes physiques.

Sans opposition, l'assemblée ratifie les dépassements budgétaires de l'exercice tels que soumis, et approuve les comptes de l'exercice 2020 tels qu'élaborés et exposés.

5. Dans le cadre du réaménagement du site Landi à la route de Miécourt, voter un crédit de CHF 65'000.-- pour l'assainissement du collecteur communal d'eau usée ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

La présence de M. Michel Crausaz, directeur de Landi ArcJura SA, est admise jusqu'au vote.

M. Cyrille Gigon, conseiller communal en charge du dicastère Alimentation en eau, Eaux usées, Travaux publics et Plan d'aménagement (PAL), introduit le projet d'assainissement du collecteur d'eau usée sur le site Landi à la route de Miécourt.

L'assistance accepte sans autre l'entrée en matière.

M. Gigon précise que selon le constat de 2008 déjà du PGEE (plan global d'évacuation des eaux), nos canalisations se trouvent dans un état détérioré et il s'avère nécessaire de les assainir. Il présente un plan en vidéoprojection.

Nous entendons profiter des futurs travaux sur le site Landi pour mettre notre réseau en conformité. Le but est de passer d'un système actuellement unitaire à un système en partie séparatif afin de récolter les eaux pluviales de la place et de les infiltrer. De plus, certains tuyaux traversent des bâtiments avec toutes les conséquences qui en découlent lors de réparations.

Sans discussion, l'assemblée vote un crédit de CHF 65'000.— pour l'assainissement du collecteur communal d'eaux usées, dans le cadre du réaménagement du site Landi à la route de Miécourt, et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

Assemblée communale ordinaire d'Alle du jeudi 24 juin 2021

6. Divers

M. le maire Stéphane Babey relève que les événements météorologiques exceptionnels de ces derniers jours ont marqué les esprits et les habitants de la Basse-Ville en particulier, et la zone artisanale entre Alle et Porrentruy. Exceptionnel par leur retour de fréquence : ce n'est pas la première qu'il tombe un orage au village, notamment au Nord, mais c'est surtout par leur répétition : six événements majeurs en 19 jours, dont trois inondations marquantes.

Les causes de ces inondations sont multifactorielles, entre violence du phénomène, pratiques agricoles, configuration du village ou travaux en lien avec la récupération de l'eau de route à la hauteur d'Artibois. Une vaste réflexion doit être portée sur l'ensemble du territoire Nord du village. L'ensemble des acteurs concernés seront consultés ces prochaines semaines, étant entendu que des premières mesures ont déjà été prises ces derniers jours. Le Canton et la Confédération nous accompagnent dans la démarche. Nous devons être proactifs dans ce dossier, ces événements étant appelés à se reproduire les années à venir avec potentiellement plus de répétitions. Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les impacts sur le bâti au village de ces phénomènes, de manière concertée, coordonnée et raisonnable.

Le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les règles dans le domaine des mesures anti-Covid. Si c'est avec soulagement que nous accueillons ces nouvelles dispositions, il n'en demeure pas moins que la prudence reste de mise. Cet adoucissement permet néanmoins d'envisager l'organisation d'une Fête de Village, chapeautée par le Cartel des sociétés locales : il est fort probable qu'une manifestation, hybride, voie le jour, selon un concept novateur. Pour l'heure, les autorités communales invitent à la vaccination antivirale, opération facile et rapide.

M. Babey note encore que nous prenons congé de M Bolliger, directeur des CJ, membre influent du groupe de travail pour la sauvegarde de la ligne des Chemins de fer du Jura. Il a d'ailleurs souligné à maintes reprises que ce dossier avait été le plus important de sa carrière.

Enfin, les travaux de l'école arrivent à bout touchant. Nous aurons l'occasion d'adresser les remerciements y relatifs à l'ensemble des personnes impliquées, en particulier les membres de la commission de rénovation présidée par M. Rémy Gurba et la courroie de transmission qu'a été Mme Karine Génesta, conseillère communale en charge de l'école, lors d'une inauguration prévue cet automne.

Ainsi délibéré en assemblée communale ordinaire du jeudi 20 mai 2021. Les délibérations se closent à 21h35.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle

Le président :

Le secrétaire :

Bernard Studer

Raymond Julien

Assemblée communale ordinaire d'Alle **du jeudi 24 juin 2021**

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 25 août 2021 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.